

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

## Notices statistiques sur Londres et Paris

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 2 (1861), p. 138-158

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1861\\_\\_2\\_\\_138\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1861__2__138_0)

© Société de statistique de Paris, 1861, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## II.

### *Notices statistiques sur Londres et Paris.*

(SUITE.)

Ce rapide aperçu du commerce et de l'industrie de Londres serait très-incomplet, si nous n'y joignons une courte notice sur les établissements de crédit et les compagnies d'assurances, qui jouent un rôle si considérable dans l'ensemble de ses forces productives.

Au premier rang des institutions financières de cette capitale figure l'une des plus anciennes et la plus considérable des deux mondes, la Banque d'Angleterre. Depuis 1844, ses opérations, de confondues qu'elles étaient antérieurement, ont été réparties entre deux services tout à fait distincts et indépendants; l'un chargé de l'émission des billets, l'autre des opérations de banque proprement dites, c'est-à-dire de l'escompte, des dépôts, etc., etc. Le service de l'émission ne peut émettre de billets que jusqu'à concurrence: 1<sup>o</sup> de 14 millions l. st. (350 millions de fr.), représentant une somme égale en valeurs publiques appartenant à la Banque et qu'il tient en dépôt; 2<sup>o</sup> de toute somme en numéraire qui lui est remise par le service des opérations de banque. Disons, en passant, que l'exécution de cette disposition, prise en vue d'empêcher ultérieurement des émissions excessives, source principale des crises commerciales, a dû être suspendue deux fois depuis 1844 (en 1847 et 1857) pour venir en aide au commerce, que les limites apportées à l'escompte par la Banque, arrivée à son maximum légal de circulation, avait jeté dans le plus grand embarras.

A ses deux fonctions de banque d'émission et de banque d'escompte, la Banque d'Angleterre en joint une troisième qui mérite d'être connue, c'est celle de caissière

de l'État pour le service de la dette publique. Cette fonction n'est pas le résultat d'un libre accord entre elle et l'État, mais bien d'une disposition législative formelle insérée dans chaque bill d'emprunt. Le nombre des comptes que la Banque doit tenir pour le paiement de la rente est d'environ 270,000. En évaluant à 18,559 millions la portion de la dette dont elle est chargée de servir les intérêts (déduction faite de la part incombant à la Banque d'Irlande), c'est, en moyenne, un capital de 63,730 fr. par rentier. La Banque est chargée non-seulement du paiement semestriel des coupons échus, mais encore du service des transferts. L'indemnité qu'elle reçoit pour le paiement de la rente a varié plusieurs fois; avant 1861, elle était fixée à 8,585 fr. par chaque 25 millions de fr., jusqu'à concurrence de la somme de 15 millions; au-dessus de ce chiffre, elle descendait à 7,575 fr. par 25 millions. A ces divers taux, c'était une indemnité totale de 6,312,500 fr. ou un peu plus de 23 fr. par rentier. Un bill récent a légèrement réduit ces avantages.

La Banque a des succursales dans onze des villes les plus industrielles ou les plus commerçantes du Royaume-Uni, qui sont : Manchester, Birmingham, Leeds, Liverpool, Swansea, Leicester, Bristol, Newcastle-on-Tyne, Norwich, Portsmouth et Plymouth.

L'administration courante et ordinaire de ce vaste établissement est confiée à un gouverneur assisté d'un sous-gouverneur et de 24 directeurs, élus tous les ans, du 25 mars au 25 avril, parmi ceux des actionnaires anglais ou naturalisés, qui possèdent au moins pour 50,000 fr. d'actions. Nul ne peut être élu gouverneur, s'il n'est propriétaire de 100,000 fr. d'actions, et sous-gouverneur s'il ne possède pour 75,000 fr. d'actions. Le conseil d'administration se compose de ces deux fonctionnaires et, en outre, de 13 directeurs au moins. C'est le conseil qui fait les actes de gestion les plus importants, qui nomme les agents et employés et détermine leurs traitements. Les règlements généraux sont préparés par l'assemblée générale se réunissant quatre fois par an et composée des actionnaires présents à Londres, propriétaires d'actions pour 12,000 fr. au moins. Le secrétaire est l'organe officiel de l'administration; c'est à lui que la correspondance doit être adressée. Un compte rendu des opérations est publié et le dividende distribué deux fois par an. Ces comptes rendus de la Banque d'Angleterre (documents très-incomplets, très-insuffisants, tout à fait indignes de ce grand établissement) n'indiquent pas la part de Londres dans les escomptes et les avances. Cette indication ne fournirait pas, d'ailleurs, la véritable mesure des opérations de crédit auxquelles donne lieu le commerce de cette ville, une grande partie du papier négociable s'escomptant en dehors de la Banque, par suite de la concurrence, souvent victorieuse, que lui font les banques privées et surtout les banques par action (*joint stocks banks*).

Voici, par périodes décennales, la moyenne annuelle (en livres sterling), des états de situation de la Banque au 1<sup>er</sup> février :

PÉRIODES.	MONTANT des billets en circulation.	PORTEFEUILLE.	ENCAISSE métallique.	DÉPÔT.
1778-1787. . . . .	7,469,800 £	11,633,800 £	3,698,400 £	4,754,500 £
1788-1797. . . . .	10,521,100	14,015,900	5,669,200	5,857,000
1798-1807. . . . .	15,925,000	23,722,200	5,349,300	8,956,900
1808-1817. . . . .	23,420,500	36,918,800	4,422,500	9,680,700
1818-1827. . . . .	22,917,400	26,390,800	8,767,000	6,554,100
1828-1837. . . . .	19,284,700	25,118,400	7,757,700	10,527,100
1838-1847. . . . .	19,128,900	23,986,400	10,050,400	11,842,400
1848-1857. . . . .	21,756,534	25,695,812	14,695,085	17,890,470

On voit que c'est surtout à partir du commencement de ce siècle que ses opéra-

tions ont pris un grand essor. Ses avances au commerce se sont accrues subitement et dans une forte proportion à partir de 1798, époque à laquelle, sous la pression des événements extérieurs, elle fut autorisée, pour sauvegarder son encaisse métallique qui diminuait rapidement, à suspendre le remboursement en espèces de ses billets. C'est de 1807 à 1817, c'est-à-dire au plus fort de la guerre contre la France, que le montant de ses escomptes et de ses avances à l'État sous forme de négociations de bons de l'Échiquier, atteint son maximum. Dans l'année la plus caractéristique de cette période (1814), on voit sa réserve métallique descendre à 50 millions de francs, chiffre le plus faible que l'on eût constaté depuis 1783.

A peine est-elle appelée à reprendre ses paiements en espèces (1819), qu'on la voit réduire son portefeuille, et, par conséquent, sa circulation, pour refaire son approvisionnement en métaux précieux. Ce mouvement continue jusqu'en 1824, année dans laquelle son encaisse s'élève à 300 millions de francs; elle n'avait point encore réuni une somme aussi considérable. En 1837, année de crise commerciale aux États-Unis et, par contre-coup, en Europe, elle descend à 100 millions, pour remonter, l'année suivante, c'est-à-dire après la liquidation de la situation, à 262 millions de francs. De nouvelles et fortes diminutions, dans les quatre années suivantes, ayant vivement ému le monde commercial, et menacé d'ébranler sa confiance dans la sagesse des opérations de la Banque, le gouvernement fait voter le bill restrictif de 1844. Sous l'influence de cette législation protectrice, la réserve métallique, malgré d'assez sensibles oscillations, est toujours restée, sauf en 1857, autre année de crise commerciale, à un chiffre très-élevé. Après un abaissement momentané à 200 millions en 1857, résultat d'avances excessives faites au commerce pour l'aider à liquider ses opérations aventureuses, elle est remontée rapidement depuis, et n'est pas encore descendue au-dessous de 300 millions de francs.

Il est regrettable que la Banque d'Angleterre ne fasse pas connaître, comme la Banque de France, le total annuel de ses escomptes et de ses avances, de toutes sortes, à l'État ou aux particuliers, en distinguant entre les opérations de l'établissement central de celles des succursales. On aurait eu ainsi, en effet, d'une part la somme des services qu'elle rend aux intérêts en vue desquels elle a été créée, et de l'autre, comme nous l'avons dit, la part de Londres et de la province dans ses opérations.

Le taux de ses escomptes a varié ainsi qu'il suit de 1824 à 1858.

ANNÉES.	TAUX le plus bas p. 100.	TAUX le plus élevé p. 100.	MOYENNE des 12 mois de l'année pour 100 liv. st.			ANNÉES.	TAUX le plus bas p. 100.	TAUX le plus élevé p. 100.	MOYENNE des 12 mois de l'année pour 100 liv. st.		
			L.	SH.	D.				L.	SH.	D.
1824. . . .	3 1/2	3 1/2	3	10	»	1842. . . .	2 1/2	4 3/4	3	6	8
1825. . . .	3 1/2	4 1/2	3	17	6	1843. . . .	2	2 1/2	2	3	4
1826. . . .	4	5	4	10	»	1844. . . .	1 3/4	2 3/4	2	2	6
1827. . . .	3	4	3	5	»	1845. . . .	2 1/2	4 1/2	2	19	2
1828. . . .	3	3 1/2	3	»	10	1846. . . .	3	5	3	15	10
1829. . . .	3	4	3	7	6	1847. . . .	3 1/4	10	5	17	1
1830. . . .	2 1/2	4	2	16	3	1848. . . .	2 1/2	4 1/4	3	4	2
1831. . . .	3	4	3	13	9	1849. . . .	2	2 1/2	2	6	3
1832. . . .	2 3/4	4	3	2	11	1850. . . .	2	2 1/2	2	5	»
1833. . . .	2 1/4	3 1/2	2	14	7	1851. . . .	2 3/4	3 1/4	3	1	3
1834. . . .	2 3/4	4	3	7	6	1852. . . .	1 3/4	2 1/2	1	18	2
1835. . . .	3 1/4	4	3	14	2	1853. . . .	2 1/4	3 1/4	3	13	4
1836. . . .	3 1/4	5 1/2	4	5	»	1854. . . .	4 1/2	5 3/4	4	18	9
1837. . . .	3 1/4	5 1/2	4	8	9	1855. . . .	3	7	4	13	4
1838. . . .	2 1/2	3 1/2	3	»	»	1856. . . .	4 1/4	7	5	17	3
1839. . . .	4 3/4	6 1/2	5	2	6	1857. . . .	5 1/2	10	»	»	»
1840. . . .	4 1/4	6	4	19	7	1858. . . .	2 1/2	6	»	»	»
1841. . . .	4 1/4	5 1/4	4	17	11						

Les années d'embarras commerciaux sont clairement indiquées dans ce tableau. Elles comprennent la période de 1836-1841 tout entière; l'année de cherté 1847; les années de guerre 1854-1856; enfin, les années de crise financière 1857 et 1858. C'est en 1847 et 1857, que le taux de l'escompte s'est élevé au chiffre le plus ruineux pour le commerce (10 p. %). La fréquence de ses oscillations indique, d'une part, l'extrême prudence avec laquelle la Banque opère pour se garder contre les conséquences d'une activité commerciale désordonnée, et surtout pour arrêter l'exportation de son numéraire; de l'autre, l'empressement avec lequel, dès que la situation s'améliore, elle rend au commerce les facilités dont il a besoin.

Le succès de ses opérations, depuis les années les plus reculées jusqu'à ce jour, a donné à ses actions (émises à 100 l. st. ou 2500 fr.), une valeur considérable. Le tableau ci-après en fait connaître en francs les fluctuations depuis 1778 jusqu'en 1857, ainsi que le montant du dividende annuel.

ANNÉES	COURS moyen de l'action	DIVI- DENDE p. 100.	ANNÉES	COURS moyen de l'action.	DIVI- DENDE p. 100.	ANNÉES	COURS moyen de l'action.	DIVI- DENDE p. 100.	ANNÉES	COURS moyen de l'action.	DIVI- DENDE p. 100.
1778.	2,825	5½	1798.	3,200	7	1818.	6,225	10	1838.	5,100	8
1779.	2,800	5½	1799.	3,875	7	1819.	5,950	10	1839.	4,787	7
1780.	2,812	5½	1800.	4,100	6¾	1820.	5,500	10	1840.	4,175	7
1781.	2,800	5¾	1801.	4,225	7	1821.	5,750	10	1841.	3,775	7
1782.	2,912	6	1802.	4,800	7	1822.	6,075	10	1842.	4,225	7
1783.	3,075	6	1803.	4,100	7	1823.	5,650	8	1843.	4,462	7
1784.	2,850	6	1804.	3,925	7	1824.	5,900	8	1844.	4,950	7
1785.	3,130	6	1805.	4,550	7	1825.	6,175	8	1845.	5,175	7
1786.	3,700	6	1806.	5,175	7	1826.	5,200	8	1846.	5,125	7
1787.	3,812	6	1807.	5,325	10	1827.	5,212	8	1847.	4,825	7
1788.	4,200	7	1808.	5,805	10	1828.	5,225	8	1848.	4,815	7
1789.	4,500	7	1809.	6,525	10	1829.	5,375	8	1849.	4,850	7
1790.	4,400	7	1810.	6,850	10	1830.	4,950	8	1850.	5,237	7
1791.	4,775	7	1811.	6,000	10	1831.	4,900	8	1851.	5,325	7
1792.	4,875	7	1812.	5,550	10	1832.	5,025	8	1852.	5,625	7½
1793.	4,250	7	1813.	5,650	10	1833.	5,450	8	1853.	5,475	8
1794.	4,025	7	1814.	6,250	10	1834.	5,400	8	1854.	5,475	9
1795.	4,150	7	1815.	6,000	10	1835.	5,225	8	1855.	5,425	9
1796.	4,025	7	1816.	5,950	10	1836.	5,200	8	1856.	5,375	11
1797.	3,262	7	1817.	6,425	10	1837.	5,200	8	1857.	5,425	11

On voit que, si le cours moyen des actions suit en général les mouvements de hausse ou de baisse du dividende, cette corrélation ne se produit pas toujours exactement. C'est qu'une valeur mobilière est toujours plus ou moins solidaire des valeurs de même nature qui se présentent sur le même marché; de telle sorte que celle qui, à capital égal, donne, avec la même sécurité, un revenu plus considérable, détermine à son profit un mouvement toujours plus ou moins préjudiciable aux autres.

Quant au dividende, il est assez fréquemment en rapport avec le chiffre du portefeuille, c'est-à-dire des opérations les plus fructueuses de la Banque. Remarquons incidemment que la hausse de l'intérêt n'exerce pas une influence préventive sensible sur le mouvement des escomptes, les besoins du commerce, au moment où cette hausse se produit, étant tels qu'il n'hésite pas, pour maintenir ou liquider ses opérations, à subir le sacrifice qui lui est demandé.

Après la Banque d'Angleterre ce sont les banques par actions (*joint stoks Banks*), qui jouent, à Londres, le rôle le plus considérable parmi les établissements de crédit; cette ville en possède 26.

Le tableau ci-après donne sur ces établissements les renseignements les plus récents (octobre 1860), et le plus utile à connaître :

NOMS DES BANQUES.	CAPITAL social ou nombre des actions.	MONTANT des actions.	PORTION libérée.	DERNIER
				dividende p. 100.
		l.	l.	l. an.
Agra and United service . . . . .	20,000	100	50	10 »
Australasia . . . . .	22,500	40	40	20 »
Bank of Egypt . . . . .	10,000	25	25	» »
Bank of London . . . . .	6,000	100	50	5 »
British Nord American . . . . .	20,000	50	50	6 »
India, Australia and China . . . . .	32,200	20	16	5 »
India, London and China . . . . .	20,000	25	25	» »
City bank . . . . .	6,000	100	50	5 15
Colonial bank . . . . .	20,000	100	25	» »
Commercial bank of London . . . . .	25,000	100	20	7 »
English, Scottish and Australian . . . . .	25,000	20	20	4 »
London chartered bank of Australia . . . . .	35,000	20	20	6 »
London and County . . . . .	25,000	50	20	12 »
London joint stock . . . . .	60,000	50	10	12 ½
London and Westminster . . . . .	50,000	100	20	16 »
National provincial of England . . . . .	10,000	100	35	15 ½
National . . . . .	20,000	50	25	7 »
New-South-Wales . . . . .	25,000	20	20	20 »
Ottoman bank . . . . .	25,000	20	20	8 »
Oriental bank . . . . .	50,400	25	25	10 »
Provincial of Ireland . . . . .	20,000	100	25	10 »
Ionian . . . . .	12,000	25	25	5 »
South-Australia . . . . .	16,000	25	25	9 »
Union of Australia . . . . .	40,000	25	25	16 »
Union of London . . . . .	60,000	50	10	15 »
Unity mutual . . . . .	3,000	100	60	3 »

Ce qui distingue les opérations de ces établissements de celles des banques particulières, c'est l'usage qu'elles ont introduit, pour la première fois, d'allouer un intérêt sur les dépôts (on sait que la Banque d'Angleterre n'en accorde point), sans réclamer de commission. Elles font, toutefois, au point de vue du taux de cet intérêt, une distinction entre les dépôts en comptes courants et les dépôts à terme, le taux alloué à ces derniers étant notablement plus élevé. Il n'est généralement bonifié d'intérêts sur les comptes courants, que lorsque la somme restée constamment à la disposition de la Banque dans l'année, est au moins de 50 liv. st., dans quelques établissements, de 100 liv. st. dans d'autres. Le taux de l'intérêt sur les dépôts à terme, a été, dans le deuxième semestre de 1859, et pour les banques les plus importantes, de 2 ½ p. 100. Ce taux est toujours inférieur de ½ à 1 p. 100 à celui des escomptes de la Banque, dont il suit les fluctuations. Les *joint stock Banks* ne reçoivent pas en dépôt au-dessous de 10 l. st. (250 fr.).

Ces établissements de crédit ne sont pas les seuls qui allouent un intérêt aux dépôts; les grandes maisons d'escompte en font autant. Ces maisons graduent l'intérêt selon que les dépôts sont remboursables à vue, à trois jours et à sept jours de vue. Ce sont les trois modes de placement les plus usités.

L'une des *joint stock Banks* de Londres (l'*Unity joint stock mutual Bank association*), fondée en 1856, associe les déposants aux bénéficiaires sans les faire participer aux pertes. C'est un des heureux résultats de la concurrence en matière de banque.

La rapidité du succès des *joint stock Banks* a suffisamment prouvé qu'elles remplissaient une lacune dans l'ensemble des institutions de crédit de la capitale. Pour citer un exemple, la plus ancienne de ces maisons (*London and Westminster*) qui, au 30 juin 1835, n'avait en caisse qu'une somme de 6,738,824 fr. de dépôts, devait à ses clients, au 31 décembre 1857, une somme de 350 millions. Si les autres

banques n'ont pas vu cette branche de leurs affaires se développer aussi rapidement, elles n'en ont pas moins pris un essor très-sensible, et, à la même date, le montant des dépôts, dans les neuf plus importants de ces établissements, avait atteint la somme énorme de 1,060 millions. Quelques documents sur leur situation au 31 décembre 1859, seront lus avec intérêt.

NOMS DES BANQUES.	PORION du capital social libéré.	DÉPÔTS et comptes courants.	FONDS de garantie.	RAPPORT p. 100 du capital et du fonds de garantie aux dépôts.	DIVIDENDE payé en 1859 (p. 100).
London and Westminster . . . . .	27,500,000 <sup>f</sup>	289,516,500 <sup>f</sup>	1,098,933 <sup>f</sup>	10.19	18
London joint stock . . . . .	15,150,000	236,542,000	5,120,877	8.57	32 1/2
Union bank of London . . . . .	15,150,000	256,195,716	4,166,250	7.54	15
London and County . . . . .	12,625,000	107,666,000	2,651,250	14.19	12
Commercial bank of London. . . . .	7,575,500	22,572,100	1,954,350	41.53	6
City bank . . . . .	7,575,500	44,187,500	757,500	18.86	5
Bank of London . . . . .	7,575,500	32,850,250	206,040	23.68	5
Unity bank . . . . .	4,359,565	2,694,629	"	161.79	"
Western bank of London (en liquidat <sup>on</sup> ).	5,050,000	7,043,513	56,631	72.50	3

En moyenne, d'après les chiffres qui précèdent, le rapport du capital libéré aux dépôts et comptes courants est de 10.04 p. 100, et celui du fonds de garantie de 1.9 1/2 p. 100.

Le succès de ces établissements n'a pas été vu sans jalousie; on a prétendu que l'allocation d'un intérêt sur les dépôts pouvait entraîner les conséquences les plus graves, en mettant à la disposition d'un petit nombre de maisons des capitaux énormes, avec lesquels, dans un moment donné, elles pouvaient favoriser des spéculations excessives. On leur a même attribué, en grande partie, la cause de la crise en 1857.

Nous ne croyons pas ces reproches fondés. La sagesse, la prudence de ces établissements est notoire, et c'est précisément cette bonne notoriété qui fait affluer dans leurs caisses les capitaux disponibles. Ils ont, d'ailleurs, un moyen presque certain d'échapper aux crises, c'est d'élever le taux de l'intérêt sur les dépôts dans la mesure du prix croissant de l'argent; ils détournent ainsi leurs clients de la pensée de les retirer; c'est en grande partie, par ce moyen, qu'ils ont conjuré les périls de la crise de 1857.

Londres compte, en outre des banques par actions, soixante banques particulières, dont quelques-unes remontent à la fin du dix-septième siècle. On sait que les agents de ces dernières maisons se réunissent, chaque jour, dans une maison située près de Lombard-street et appelée *Clearing house*, où ils échangent les chèques ou traites tirées sur leurs maisons respectives, et liquident ainsi, en quelques instants, des comptes souvent très-complicqués. En 1841, le montant de cette liquidation s'est élevé à 25 milliards, on l'évalue à 32 milliards en 1857. 32 milliards payés dans une seule année, sans que créanciers ou débiteurs aient fait usage de la monnaie d'or ou d'argent!

Parmi les institutions financières de Londres qui, après les établissements de crédit, rendent au commerce et à l'industrie les services les plus considérables, nous devons citer les assurances contre les risques maritimes et contre l'incendie.

Les assurances maritimes sont faites et par des compagnies et par des particuliers appelés *underwriters* (au nombre de plus de 200), nom probablement dérivé de

l'usage de ces assureurs d'écrire leur nom (*write*), au bas (*under*) des polices qu'ils ont consenties. Les compagnies sont au nombre de huit à Londres : *Royal Exchange*, *London*, *Alliance*, *Indemnity mutual*, *Marine*, *General Marine*, *Neptune* et *Ocean*. Elles comptent, parmi leurs membres, les négociants, les propriétaires de navires et les armateurs les plus considérables de Londres. On calcule qu'elles font à elles seules la moitié des assurances du Royaume-Uni.

Les assurances par les *underwriters* se négocient dans le vaste local appelé *Lloyd*, qui forme l'une des dépendances du *Royal Exchange* et où se réunissent les négociants à l'exportation, les propriétaires de navires, les courtiers d'assurances et les assureurs. L'opération se fait dans les conditions suivantes : Lorsqu'un courtier reçoit l'ordre d'assurer une valeur quelconque à bord d'un navire, il inscrit, sur une feuille de papier, le nom du navire, celui du capitaine, le lieu de destination, l'objet du voyage, la marchandise destinée à être assurée, sa valeur, ainsi que tous les autres renseignements nécessaires. Il propose alors le risque à divers *underwriters* jusqu'à ce que la valeur totale de la marchandise soit assurée. Chaque assureur écrit son nom en regard de la somme qu'il prend à sa charge, et la formalité de l'assurance est accomplie par ce seul fait. La grande importance de ces opérations est attestée par ce fait que la valeur des assurances faites, au Lloyd seulement, est d'un milliard par an. En réunissant à ce chiffre celui des affaires des sept compagnies, on arrive au chiffre de deux milliards.

Toutes les dispositions ont été prises, dans le *Lloyd*, pour faciliter les assurances par la réunion la plus complète possible des renseignements propres à éclairer les intéressés. Dans la principale pièce, consacrée aux *underwriters*, deux immenses tableaux, tenus exactement à jour, font connaître, d'après les informations obtenues régulièrement et à grands frais par l'établissement, l'un le départ et l'arrivée à destination des navires, l'autre les naufrages. A l'une des extrémités de cette pièce, deux pinceaux mus par un mécanisme ingénieux indiquent, toutes les heures, sur une feuille de papier blanc, la direction et la force du vent. Vient ensuite la salle dite des cartes marines, où se trouve une intéressante collection de ces documents. Toutes les nouvelles de mer y sont déposées sous leur forme originale et dans un ordre qui permet de les consulter facilement. Cette salle contient encore, pour les habitués du Lloyd, quatre tableaux sur lesquels sont inscrits, par ordre alphabétique, les noms des navires en mer avec des indications sur leur capacité, la nature de leur moteur, leurs noms, ceux des capitaines, la nature des cargaisons, etc. La salle des marchands (*merchants room*), est une sorte de salon de lecture, où l'habitué trouve les nouvelles générales. Enfin la chambre des capitaines (*captains room*) est une salle consacrée à la vente aux enchères des navires.

Les renseignements reçus au Lloyd méritent la plus grande confiance; l'établissement ne recule devant aucune dépense pour en assurer l'envoi prompt et régulier, ainsi que la plus scrupuleuse exactitude. Il n'est pas un seul port de quelque importance où elle n'ait un agent. Ces agents, qui sont tous des négociants très-honorables établis dans les villes maritimes, ne sont pas rétribués; mais leur qualité de correspondant du Lloyd suffit pour leur amener un mouvement d'affaires considérable.

Les nouvelles de mer reçues par le Lloyd sont publiées tous les jours de l'après-midi dans le *Lloyd's list*.

L'administration du Lloyd est confiée à un comité élu par les souscripteurs.



Ce comité nomme les agents et employés de l'établissement. Ses dépenses sont couvertes avec le montant des souscriptions et de certains droits.

On compte à Londres 28 compagnies d'assurances contre l'incendie. Au 31 décembre 1857, les valeurs assurées par ces compagnies, dépassaient 14 milliards de francs; l'ensemble des valeurs assurées par toutes les compagnies réunies du Royaume-Uni, s'élevait, à la même date, à 32 milliards et demi.

Le tableau suivant, qui fait connaître le montant du droit payé, en 1858, par les compagnies de Londres, classe chacune d'elles par ordre d'importance. Les sommes sont en livres sterling.

Sun . . . . .	207,579	London . . . . .	31,847	Church of England. . .	4,836
Phoenix . . . . .	132,671	Union . . . . .	30,618	Equitable . . . . .	3,403
Royal Exchange . . . .	86,558	Westminster. . . . .	30,366	State. . . . .	2,683
County. . . . .	66,342	General . . . . .	16,954	Defender. . . . .	1,749
Imperial . . . . .	57,112	Unity . . . . .	15,529	Times . . . . .	1,829
Alliance . . . . .	51,021	Bank of London and		U. K. Provident . . . .	843
Globe . . . . .	44,521	national provincial	13,978	Emperor . . . . .	473
Atlas. . . . .	44,472	Royal farmers . . . . .	11,774	British Provident . . .	169
Guardian . . . . .	32,645	Hand in hand . . . . .	9,907	Preserver . . . . .	28
Law . . . . .	32,147	Law-Union . . . . .	6,024		

Le montant total du droit, pour le Royaume-Uni, a été de 1,472,260 livres (37,774,565 fr.), dont 937,868 liv. (23,684,167 fr.). Pour Londres, il est de 3 sh. pour 100 liv., non compris un droit de timbre de 1 sh. par police.

Les compagnies d'assurance contre l'incendie assurent également les récoltes en grange ou en meules et le bétail. Le tableau suivant indique le montant des valeurs assurées par celles de Londres en 1858. Les sommes sont en livres sterling.

Sun. . . . .	8,557,450	<i>Report.</i> . . . .	37,507,706	<i>Report.</i> . . . .	40,056,857
County. . . . .	7,964,943	London. . . . .	820,953	State . . . . .	84,194
Phoenix. . . . .	4,727,312	Guardian . . . . .	389,380	Times . . . . .	41,680
Royal farmers . . . . .	4,596,612	Bank of London . . . .	302,131	Hand in Hand . . . . .	25,610
Royal Exchange. . . . .	4,517,151	Union. . . . .	270,741	Defender . . . . .	25,110
Alliance . . . . .	2,893,085	Westminster . . . . .	170,793	Church of England	22,590
Atlas. . . . .	1,385,953	General. . . . .	167,755	Emperor . . . . .	6,945
Globe. . . . .	1,212,490	Law . . . . .	155,583	U. K. Provident. . . . .	4,780
Unity. . . . .	837,379	Equitable. . . . .	149,880	British Provident. . . .	2,850
Impérial . . . . .	815,331	Law-Union . . . . .	121,935		
<i>A reporter.</i> . . . .	37,507,706	<i>A reporter.</i> . . . .	40,056,857	Total . . . . .	40,270,616

ou 1,006,765,400 fr. En réunissant à cette somme celle des valeurs de même nature assurées par les autres compagnies du Royaume-Uni, on trouve un total de 2,864 millions et demi. Il n'est perçu aucun droit sur les polices d'assurance contre les risques agricoles.

Les compagnies d'assurance contre l'incendie faisant presque toutes, en même temps, les assurances sur la vie, et cette dernière branche de leurs opérations étant de beaucoup plus considérable que l'autre, nous croyons devoir leur consacrer quelques lignes. Les documents qui suivent seront lus, d'ailleurs, avec intérêt en France, un certain nombre de compagnies anglaises y ayant établi des succursales, qui font à nos compagnies une concurrence d'autant plus redoutable, que les tarifs anglais sont plus favorables aux assurés que les tarifs français.

Au 31 décembre 1855, il existait en Angleterre 185 compagnies d'assurance sur la vie, ayant toutes ou leur siège principal ou une agence à Londres. Les derniers documents dignes de foi, publiés sur leur constitution financière, remontent à 1852, époque à laquelle on en comptait 172. Sur ce nombre, 42 étaient des sociétés fondées sur le principe de la mutualité, et 132 sur le principe de la prime fixe. Le capital social de 117 de ces dernières s'élevait à 1,827,391,435 fr. A la fin

de cette même année, un tiers donnait à ses actionnaires de 7 ½ à 10 p. 100 de dividende; les deux autres tiers de 4 à 5 p. 100. Le plus grand nombre donnait au moins 5 p. 100.

Voici quelle était, en juin 1858, d'après leurs comptes rendus, la situation financière des sept plus importantes :

NOMS.	DATE de la création.	CAPITAL SOCIAL et réserves accumulées	REVENU BRUT annuel.	MONTANT approximatif des sommes assurées.
Equitable . . . . .	1762	176,144,000 <sup>f</sup>	10,857,500 <sup>f</sup>	241,895,500 <sup>f</sup>
Scottish Widom's fund. . .	1815	80,648,500	10,331,744	227,250,000
Law Life. . . . .	1823	117,538,000	11,867,500	214,628,000
London Life. . . . .	1806	65,650,000	8,080,000	156,045,000
Bock. . . . .	1800	78,527,500	7,825,500	99,036,500
National Provident. . . . .	1835	37,875,000	6,972,535	164,125,000
Economie . . . . .	1823	42,798,750	4,065,250	154,025,000
		599,181,750	60,000,029	1,257,005,000

Ainsi 7 compagnies seulement avaient un capital de 599 millions, un revenu annuel de 60 millions et avaient assuré la somme énorme de 1,257 millions de francs. Le montant des sommes assurées par les 185 compagnies était évalué, en 1858, à 5 milliards! Voici quels ont été les résultats obtenus, par 36 compagnies seulement, en trois années.

ANNÉES.	NOMBRE des polices nouvelles.	SOMMES ASSURÉES.	MOYENNE de chaque police.
1852. . . . .	18,103	160,640,500 <sup>f</sup>	8,873 <sup>f</sup>
1853. . . . .	21,920	188,390,025	8,586
1854. . . . .	23,795	195,579,405	8,231
	63,818	544,609,930	8,563

Dans les compagnies fondées sur le principe de la mutualité, les bénéfices sont naturellement partagés entre les assurés, c'est-à-dire entre les associés. Depuis quelques années, les compagnies à primes fixes associent, et quelques-unes dans la proportion considérable de 80 p. 100, leurs clients aux bénéfices, sous la forme ou d'un accroissement de la somme assurée ou d'une réduction proportionnelle du montant de la prime.

Dans une certaine mesure, les compagnies d'assurance anglaises peuvent être considérées comme des établissements de crédit, en ce sens que n'étant pas obligées par la loi, comme en France, à placer en rentes sur l'État les capitaux provenant de l'encaissement des primes ou des cotisations, elles doivent chercher, pour leurs ressources disponibles annuelles qui sont considérables, des placements sûrs et avantageux. Ces placements ont le plus généralement lieu sous la forme de prêts hypothécaires ou de prêts aux communes, et à ceux des établissements publics qui peuvent offrir des garanties suffisantes.

C'est à Londres que les brevets d'invention (*Patents*) sont délivrés et centralisés. La bibliothèque de l'administration, chargée de leur préparation, est une des collections les plus curieuses, les plus intéressantes pour l'histoire de l'industrie qui existent à Londres. Une partie de cette collection a été déjà imprimée; elle remonte à Jacques 1<sup>er</sup> et contient environ 30,000 brevets. Une table alphabétique par année, puis par ordre de matières pour une certaine période rend les recherches aussi promptes que sûres. Cette publication se continue sans relâche et comprendra bientôt

la totalité des brevets accordés jusqu'à ce jour, malgré les difficultés que rencontre un pareil travail dans la concession annuelle de plus de 3,000 de ces titres.

L'industrie parisienne ne nous est connue jusqu'à ce jour que par la belle enquête de la chambre de commerce en 1847, enquête qu'elle renouvelle au moment où nous écrivons. D'après les renseignements recueillis par ses soins en 1847, cette industrie se répartissait ainsi qu'il suit par groupes principaux :

GROUPES.	VALEUR des produits.	GROUPES.	VALEUR des produits.
Vêtements . . . . .	240,947,293 <sup>f</sup>	<i>Report</i> . . . . .	1,117,488,954 <sup>f</sup>
Alimentation . . . . .	226,863,080	Fils et tissus . . . . .	105,818,474
Bâtiment . . . . .	145,412,679	Industries chimiques et cérami- ques . . . . .	74,546,696 <sup>f</sup>
Ameublement . . . . .	137,145,246	Carrosserie, sellerie, équipements militaires . . . . .	52,357,176 <sup>f</sup>
Élaboration des métaux pré- cieux . . . . .	134,830,276	Imprimerie, papèterie . . . . .	51,171,873
Travail mécanique des autres mé- taux . . . . .	103,631,601	Peaux et cuirs . . . . .	41,762,965
Articles dits de Paris . . . . .	128,658,779	Boissellerie, vannerie . . . . .	20,482,304
<i>A reporter</i> . . . . .	1,117,488,954	<b>Totaux</b> . . . . .	1,463,628,442

La même année, on comptait à Paris, pour les 13 groupes ci-dessus, 64,816 entrepreneurs ou patrons, employant 342,530 ouvriers des deux sexes. En 1856, d'après le recensement de la population par professions, opéré cette même année, le nombre des entrepreneurs s'était élevé à 71,316, celui des ouvriers à 374,556. Ces chiffres indiquent suffisamment que l'industrie parisienne est essentiellement morcelée, divisée; qu'elle n'a, par conséquent, aucun des caractères de la grande industrie, de l'industrie manufacturière proprement dite. Remarquons qu'à Paris comme à Londres, et par les mêmes raisons, les fabriques recensées dans l'intérieur de la ville ne donnent pas une idée exacte de l'importance de sa production industrielle. Il faudrait encore pouvoir y joindre celles que la cherté croissante des locations, le haut prix de la vie matérielle (aggravé à Paris par les taxes d'octroi), leur nature dangereuse, insalubre ou incommode, obligent chaque jour à s'établir dans les banlieues. N'oublions pas, en outre, que ce mouvement de déplacement est particulièrement facilité par les chemins de fer.

Les chiffres ci-après permettent d'apprécier l'importance du commerce extérieur de Paris. Ils se rapportent au commerce spécial et sont extraits du compte rendu annuel de l'administration des douanes.

	IMPORTATION.		EXPORTATION.	
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
	Quintaux métriques.		Quintaux métriques.	
1857 . . . . .	551,097	164,738,569 <sup>f</sup>	264,382	322,678,867 <sup>f</sup>
1858 . . . . .	346,401	187,661,872	396,912	304,304,734
1859 . . . . .	399,683	143,037,410	314,578	379,561,152

Paris est incomparablement moins riche que Londres en établissements de crédit destinés au commerce et à l'industrie. En dehors de la Banque de France et à l'exception du Comptoir d'escompte, de la Société générale de crédit industriel et commercial, qui donnent une juste idée des grandes banques par actions de Londres, et de cinq ou six autres maisons de bien moindre importance, nous n'y trouvons que des banquiers, quelques-uns sans doute, entretenant, en partie avec leurs ressources personnelles, de vastes opérations, mais le plus grand nombre vivant du crédit que leur fait la Banque de France.

Le tableau ci-après, correspondant sur certains points, à celui que nous avons

donné pour la Banque d'Angleterre, fait connaître, depuis l'an VIII, date de sa création comme établissement public, le mouvement de la plus importante des opérations de la Banque de France, l'escompte. Nous y avons joint le montant des dividendes. Les valeurs escomptées sont celles du commerce parisien seulement. Les premières actions ont été émises à 1000; celles de 1857, au taux de 1,100 fr.

ANNÉES.	ESCOMPTE ou portefeuille.		DIVIDENDE.	ANNÉES.	ESCOMPTE ou portefeuille.		DIVIDENDE.	COURS moyen des actions.
	Mill. de francs.	fr. c.			Mill. de francs.	fr. c.		
VIII . . . . .	112	50 <sup>1</sup> "		1829 . . . . .	434	64 "		
IX . . . . .	243	100 "		1830 . . . . .	617	86 "		
X . . . . .	443	90 "		1831 . . . . .	223	81 "		
XI . . . . .	511	113 70		1832 . . . . .	151	71 "		
XII . . . . .	504	80 "		1833 . . . . .	240	60 "		
XIII . . . . .	631	71 "		1834 . . . . .	317	80 "		
XIV . . . . .	256	72 "		1835 . . . . .	445	98 "		1,980
1806 . . . . .		20 <sup>a</sup> "		1836 . . . . .	761	112 "		2,217
1807 . . . . .	352	82 "		1837 . . . . .	756	126 "		2,417
1807 . . . . .				1838 . . . . .	802	114 "		2,680
1808 . . . . .	892	73 "		1839 . . . . .	1,047	144 "		2,782
1809 . . . . .	576	74 "		1840 . . . . .	929	139 "		3,246
1810 . . . . .	748	74 "		1841 . . . . .	886	126 "		3,300
1811 . . . . .	391	66 "		1842 . . . . .	944	136 "		3,302
1812 . . . . .	437	69 75		1843 . . . . .	772	122 "		3,310
1813 . . . . .	661	75 50		1844 . . . . .	749	107 "		3,150
1814 . . . . .	88	69 "		1845 . . . . .	1,004	133 "		3,267
1815 . . . . .	215	64 "		1846 . . . . .	1,191	159 "		3,392
1816 . . . . .	450	76 "		1847 . . . . .	1,329	177 "		3,297
1817 . . . . .	582	87 50		1848 . . . . .	693	75 "		2,197
1818 . . . . .	727	99 80		1849 . . . . .	256	106 "		2,060
1819 . . . . .	390	66 "		1850 . . . . .	341	101 "		2,230
1820 . . . . .	254	64 50		1851 . . . . .	360	105 "		2,140
1821 . . . . .	385	84 "		1852 . . . . .	608	118 "		2,777
1822 . . . . .	395	73 "		1853 . . . . .	952	154 "		2,755
1823 . . . . .	320	81 50		1854 . . . . .	907	194 "		2,792
1824 . . . . .	489	92 "		1855 . . . . .	1,157	200 "		3,132
1825 . . . . .	638	98 "		1856 . . . . .	1,752	272 "		3,650
1826 . . . . .	689	91 50		1857 . . . . .	2,086	343 "		"
1827 . . . . .	556	74 "		1858 . . . . .	1,405	114 "		"
1828 . . . . .	407	111 "		1859 . . . . .	1,414	115 "		"

Moins variable que celui de la Banque d'Angleterre, le taux des escomptes de la Banque de France a eu cependant d'assez fréquentes oscillations. Elles sont indiquées dans le tableau ci-après :

Du 1 <sup>er</sup> ventose an VIII au 15 octobre 1806 . . . . .	6	p. 100 pour toute échéance.
14 novembre 1806 au 4 août 1807 . . . . .	5	"
5 août 1807 au 28 février 1814 . . . . .	4	"
1 <sup>er</sup> mars au 31 juillet 1814 . . . . .	5	"
1 <sup>er</sup> au 31 août 1814 . . . . .	4	"
1 <sup>er</sup> septembre 1814 au 31 mai 1819 . . . . .	5	"
1 <sup>er</sup> juin 1819 au 31 janvier 1820 . . . . .	4	p. 100 à l'échéance de 30 jours au plus.
	5	p. 100 à l'échéance de plus de 30 jours.
1 <sup>er</sup> février 1820 au 13 janvier 1847 . . . . .	4	p. 100 pour toute échéance.
14 janvier au 26 décembre 1847 . . . . .	5	"
27 décembre 1847 au 2 mars 1852 . . . . .	4	"
3 mars 1852 au 6 octobre 1853 . . . . .	3	"
7 octobre 1853 au 10 janvier 1854 . . . . .	4	"
20 janvier au 11 mai 1854 . . . . .	5	"
12 mai 1854 au 4 octobre 1855 . . . . .	4	"
5 au 17 octobre 1855 . . . . .	5	"
18 octobre au 26 juin 1857 . . . . .	6	"
26 juin au 13 octobre 1857 . . . . .	5 1/2	"

1. Pour six mois.
2. Pour trois mois.

Du 14 au 20 octobre 1857	6 1/2 p. 100 pour toute échéance.
21 octobre 1857	7 1/2 " "
11 novembre 1857	8, 9 et 10 p. 100, selon l'échéance.
20 novembre 1857	7, 8 et 9 " "
7 décembre 1857	6, 7 et 8 " "
18 décembre 1857	6 p. 100 pour toute échéance.
29 décembre 1857	5 " "
8 février 1858	4 1/2 " "
19 février 1858	4 " "
11 juin 1858	3 1/2 " "
24 septembre 1858	3 " "
4 mai 1859	4 " "
5 août 1859	3 1/2 " "

Pour qui saura le lire, toute l'histoire de nos crises politiques et financières est dans ce tableau.

*Paupérisme.* — Les documents officiels anglais, très-insuffisants sur ce point, ne font connaître que le nombre des indigents qui recevaient, au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, des secours de la paroisse, et non pas la totalité de ceux qui ont eu recours, dans l'année, à l'assistance publique. De là, l'impossibilité d'une comparaison exacte avec le paupérisme parisien.

Le nombre suivant d'indigents se trouvaient à la charge des paroisses de Londres, aux dates sus-indiquées des années ci-après :

	1856.	1857.	1858.	1859.
1 <sup>er</sup> janvier	"	80,165	105,228	97,707
1 <sup>er</sup> juillet	66,292	68,116	87,013	87,363

En admettant une moyenne (déduite des chiffres qui précèdent), de 85,000 indigents constamment secourus, on a 1 indigent sur 30 habitants.

La taxe des pauvres a produit à Londres les sommes ci-après (en millions de francs) dans ces dernières années :

1857.	1858.	1859.
36.1	35.7	34.9

Sur ces recettes, il n'a été réellement dépensé en frais d'assistance publique que les sommes ci-après :

	ASSISTANCE		SECOURS médicaux.	TOTAL.
	dans les workhouses.	à domicile.		
1857	7,555,875	6,675,000	650,000	14,280,875
1858	7,379,232	5,775,000	625,000	13,779,232
1859	6,879,925	5,192,250	625,000	12,697,175

Le reste des ressources perçues sous le titre de taxe des pauvres, c'est-à-dire plus de la moitié, est consacré à des dépenses administratives de toute autre nature.

Les paroisses de Londres avaient en outre à leur charge, au 1<sup>er</sup> janvier 1859, 4,219 aliénés et 442 idiots, en tout 4,661 infortunés privés de leur raison, soit 4.75 p. 100 du total des indigents secourus. Sur ce nombre, 2,583 étaient soignés dans des asiles publics de comté, 633 dans des quartiers d'hospices ou dans des asiles privés, 1,316 dans les *workhouses*, 11 dans des maisons particulières et 118 dans leur famille.

On compte à Londres 14 hôpitaux généraux où sont traitées indistinctement toutes les maladies aiguës. Leur revenu annuel se décomposait ainsi qu'il suit, en 1855 :

Revenus des propriétés mobilières ou immobilières	2,742,175 <sup>f</sup>
Souscriptions annuelles des bienfaiteurs	427,275
Legs et donations	671,050
Recettes et produits divers	49,900
<b>Total</b>	<b>3,890,400</b>

A ces 14 hôpitaux, il faut joindre 36 *hôpitaux spéciaux*, ayant eu, en 1855, le revenu ci-après :

Revenus de propriétés mobilières et immobilières . . . . .	678,500 <sup>f</sup>
Souscriptions annuelles. . . . .	302,025
Lèges et donations . . . . .	1,192,375
Recettes et produits divers . . . . .	384,625
Produits de ventes et prix de journées payés par les malades ou leurs amis ou parents . . . . .	283,325
Total des ressources de ces établissements . . .	<u>2,840,850</u>

Les *dispensaires* sont au nombre de 60, dont 42 généraux et 18 spéciaux. Les premiers ont un revenu de 525,000 fr. ; les seconds, de 201,600.

Comme annexes aux établissements hospitaliers de Londres, nous devons mentionner les *Nurses' training institutions*, où l'on prépare la garde-malades qui devront être employées plus tard dans ces établissements. En 1855, ces maisons avaient un revenu de 118,520 fr.

Diverses associations ou fondations charitables, en rapport avec les hôpitaux et les dispensaires, avaient, la même année, un revenu de 47,050 fr.

En récapitulant les renseignements financiers qui précèdent, on trouve que les établissements hospitaliers ci-dessus avaient, en 1855, un revenu total de 7,623,420 francs.

Voilà pour l'assistance privée hospitalière.

Quant à l'assistance publique médicale, elle a coûté les sommes ci-après :

Honoraires des médecins attachés aux workhouses et fournitures de médicaments. . . . .	719,300 <sup>f</sup>
Frais de traitement des aliénés . . . . .	1,999,700
Vaccination gratuite . . . . .	107,300
	<u>2,826,300</u>

C'est, en réunissant les dépenses des deux charités, une somme totale de 10,449,720 francs.

Les 14 hôpitaux généraux ont reçu en 1856, 33,453 malades et fait traiter à domicile 313,061 malades ou accidents; c'est un total de 346,514 individus soignés.

Les 36 hôpitaux spéciaux ont reçu, la même année, 12,355 malades et en ont fait traiter à domicile 56,068. En joignant à ces nombres 19,636 individus qui ne sont pas distinctement spécifiés dans les comptes rendus de ces établissements, comme ayant été traités dans leurs salles ou à domicile, on a un total de 87,059.

Pour les deux catégories d'hôpitaux réunis, c'est un total de 433,573 malades traités aux frais des 50 établissements, soit, pour une population approximative de 2 1/2 millions d'habitants, 1 malade pour 599 habitants. Nous supposons, dans ce calcul, d'une part, que le même individu n'est entré qu'une seule fois à l'hôpital dans l'année; de l'autre, que tous les malades appartenait à la population de Londres.

Les 42 dispensaires généraux ont fait traiter à domicile, la même année, 211,016 malades, et les dispensaires spéciaux 21,862; soit, pour les deux catégories d'établissements, 232,878 malades. Ce dernier nombre, réuni à celui des personnes traitées par les hôpitaux, donne le total énorme et presque incroyable de 666,451 malades indigents traités par les soins de la charité privée, soit 1 malade pour 3.75 habitants!.....<sup>1</sup>

---

1. Cette proportion nous paraît tellement extraordinaire, que nous sommes tenté de soupçonner qu'elle est le résultat d'une erreur volontaire, les établissements hospitaliers de Londres dont les principales ressources reposent sur des cotisations volontaires de leurs bienfaiteurs, sentant peut-être le

Ajoutons que, dans ces quantités ne sont pas compris, parce que leur nombre est inconnu, ceux des indigents secourus dans les *workhouses*<sup>1</sup> qui tombent malades, et sont traités dans les infirmeries annexées à ces maisons.

Même observation en ce qui concerne les vieillards et indigents reçus dans les établissements hospitaliers connus sous le nom de *almshouses*, asiles ouverts par les principaux corps d'état à leurs membres indigents, mais dont un grand nombre, il est vrai, ne se trouve pas dans la capitale. Enfin, les chiffres qui précèdent ne tiennent pas compte non plus de ceux de leurs membres malades (mais malades légèrement) que les sociétés de secours mutuels font traiter à domicile.

Nous avons, pour quelques hôpitaux généraux et spéciaux, le nombre des malades traités et décédés. Le tableau ci-après contient ces renseignements, d'après les périodes d'observations auxquelles ils se rapportent.

HOPITAUX.	MOYENNE de la période.	ANNÉE.	MALADES		DÉCÈS pour 100 malades.
			traités.	décédés.	
Charing-Cross . . . . .	"	1858	1,160	87	7.50
Hôpital des phthisiques (Brompton) . . . . .	1856-1858	"	885	128	14.46
Guy . . . . .	1856-1858	"	5,169	270	5.22
Londres . . . . .	1856-1858	"	4,353	302	7.00
Hôpital des fiévreux . . . . .	"	1858	599	106	17.70
Middlesex . . . . .	"	1858	2,457	215	8.75
Saint-George . . . . .	1856-1858	"	3,804	305	8.01
Sainte-Marie (Paddington) . . . . .	"	1858	4,777	353	7.39
Westminster . . . . .	"	1858	1,776	127	7.15

Si l'on distrait les deux hôpitaux des phthisiques et des fiévreux, on remarque que la mortalité moyenne des 7 autres ne diffère pas sensiblement. Elle est en moyenne de 7.29 pour 100 malades traités.

Les documents officiels que nous avons sous les yeux indiquent également le mouvement des deux asiles d'aliénés qui existent à Londres. Le tableau ci-après en donne le résumé.

	TOTAL DES ALIÉNÉS traités dans la période* 1855-1858.	DÉCÉDÉS.	NOMBRE des décès pour 100.
Saint-Luke . . . . .	1,088	45	4.13
Bethlehem . . . . .	1,685	59	3.50

En récapitulant les dépenses pour les pauvres faites, tant par les paroisses que par les établissements hospitaliers, on trouve une somme totale de 22,873,814 fr., se décomposant ainsi qu'il suit :

Assistance dans les <i>workhouses</i> et à domicile (moyenne des années 1857-1859) . . . . .	13,585,760 <sup>f</sup>
Assistance médicale libre (hôpitaux, dispensaires, etc., etc., en 1855) . . . . .	7,623,420
Assistance médicale par les paroisses (moyenne des années 1857-1859) . . . . .	2,826,300
	<u>24,035,480</u>

Plusieurs hôpitaux de Londres ont un fonds appelé *samaritan fund*, sur lequel ils donnent, en cas d'extrême indigence, un secours en argent au malade guéri ou soulagé qui rentre chez lui; d'autres ont, à la campagne, de petits établissements où sont reçus les convalescents jusqu'au rétablissement complet de leurs forces.

besoin, pour maintenir le zèle charitable de ces derniers, d'exagérer l'efficacité de leur œuvre. Il y a, en outre, lieu de penser que, dans ce chiffre énorme de 667,451 malades se trouvent des indigents secourus plusieurs fois par les hôpitaux dans la même année.

1. Il existait à Londres, en 1858, 12 *workhouses* pouvant contenir 12,000 pauvres. D'après un rapport du *Registrar general* du 4 août 1860, sur 11 décès à Londres, on en compte 1 dans les *workhouses*.

Nous avons donné le nom d'assistance médicale *libre* aux services que les hôpitaux rendent aux indigents. Ces établissements ne reçoivent, en effet, aucune subvention des paroisses. D'un autre côté, l'insuffisance de leurs revenus permanents et réguliers provenant de propriétés mobilières ou immobilières, les oblige à recourir à la charité privée. De là une inévitable mobilité dans leurs ressources, qui les met quelquefois dans la cruelle nécessité de fermer une ou plusieurs de leurs salles. Pour remédier aux graves inconvénients de cette situation, les établissements hospitaliers cherchent tous à se créer un capital indépendant des libéralités de leurs bienfaiteurs ordinaires ou extraordinaires, et qui leur permette d'entretenir régulièrement un nombre de lits déterminé. Ce capital, formé à l'aide d'économies ou de legs et donations, est habituellement placé en valeurs mobilières (fonds publics, actions de chemins de fer et de canaux, etc.).

Les hôpitaux qui ne sont pas de fondation royale et sont entretenus, par conséquent, sur le produit de souscriptions particulières, se divisent en deux classes. Dans ceux de la première (*free hospitals*), le malade est reçu sans aucune recommandation, sur la simple constatation de sa maladie ou de l'accident dont il a été victime. Dans les autres, il n'est admis que sur la présentation des gouverneurs et souscripteurs. Le titre honorifique de gouverneur est donné aux plus forts souscripteurs, qui ont, en outre, l'avantage de pouvoir présenter un nombre de malades en rapport avec le chiffre de leurs cotisations. Toutefois, tous les hôpitaux sans distinction reçoivent à bureau ouvert les blessés et les personnes atteintes subitement d'indispositions graves exigeant de prompts secours.

Des écoles de médecine sont attachées aujourd'hui à tous les hôpitaux de quelque importance; cette amélioration ne remonte pas au delà d'une vingtaine d'années. Dans les plus importants de ces établissements, les chaires de professeur sont données au concours; dans les autres, les nominations sont faites sur la présentation des gouverneurs.

Il ne paraît pas exister à Londres de grands établissements hospitaliers destinés à recevoir soit des incurables, soit des vieillards et infirmes tombés à la charge de la charité publique. Pour ces derniers, les paroisses pourvoient à leur subsistance par des secours à domicile et, au besoin, par l'admission à la maison des pauvres. Pour les autres, nous ne connaissons pas d'asile qui leur soit spécialement affecté, les *almshouses* dont nous avons parlé n'étant consacrés qu'aux marchands, négociants et industriels tombés dans l'indigence et non aux ouvriers.

Pas plus à Londres qu'à Paris, il n'existe d'établissements hospitaliers destinés aux indigents atteints de maladies lentes, comme les affections de cœur, des poumons et des gros vaisseaux et autres lésions organiques analogues. Il en résulte que toute une catégorie de malades, et qui n'est pas la moins intéressante, y est exclue du bénéfice du traitement hospitalier. Nous voyons bien figurer à Londres, parmi les hôpitaux spéciaux, deux établissements destinés au traitement de la consommation et des maladies de poitrine (*the hospital for consumption and diseases of the chest; City London hospital for diseases of the chest*); mais, d'une part, ils ne reçoivent dans leurs salles qu'un nombre moyen annuel de malades vraiment insignifiant (500 environ pour les deux hôpitaux), surtout quand on tient compte du grand nombre de décès phthisiques à Londres (10,375 sur 61,148 décès dont les causes ont été spécifiées en 1860); de l'autre ils n'admettent que les sujets chez lesquels la terrible maladie n'est encore qu'à son début.



Le principe de la spécialité du traitement hospitalier est plus largement pratiqué à Londres qu'à Paris. Nous avons vu, en effet, que l'on compte 36 hôpitaux spéciaux dans la première de ces deux villes. Ces hôpitaux se répartissent par destination ainsi qu'il suit :

Maladies des femmes . . . . . 1	Vaccine . . . . . 1	Déviation de la taille. . . . . 3
<i>Idem</i> des enfants. . . . . 1	Phthisie . . . . . 2	Syphilis. . . . . 1
<i>Item</i> des femmes et des en-	Cancer . . . . . 1	Allénation mentale . . . . . 5
fants. . . . . 2	Fistules. . . . . 1	Idiotie. . . . . 2
Accouchements . . . . . 4	Ophthalmies . . . . . 3	Incurables . . . . . 1
Fièvre. . . . . 1	Maladies de la peau. . . . . 1	Infirmes. . . . . 2

On compte en outre 1 hôpital d'enfants trouvés, 1 hôpital de convalescence, 4 hôpital dit des *bains de mer*, c'est-à-dire qui n'administre à ses malades que ce moyen thérapeutique, 1 hôpital pour les marins, et 1 hôpital pour les Allemands.

Ces hôpitaux spéciaux n'ont qu'une très-faible importance, puisqu'en moyenne annuelle chacun d'eux n'admet que 343 malades et n'en traite à l'extérieur que 1,550; tandis que les hôpitaux généraux en admettent 2,396 et en font soigner à domicile 24,751. On reproche d'ailleurs à ces établissements de ne pas avoir un personnel médical à la hauteur des exigences scientifiques des services qui leur sont confiés.

Comme nous l'avons vu, les dispensaires se divisent en généraux et en spéciaux.

Ces derniers se répartissent par nature de maladie, ainsi qu'il suit :

Accouchements . . . . . 5	Maladies de la peau. . . . . 1	Maladies des articulations. . . . . 1
Ophthalmies . . . . . 2	Phthisie . . . . . 2	Traitement par l'électricité . . . . . 1
Maladies de l'oreille . . . . . 1	Maladies des glandes . . . . . 1	Traitement homéopathique . . . . . 1
Hernies. . . . . 3		

Les dispensaires spéciaux ne jouent qu'un rôle insignifiant dans l'ensemble des institutions médico-charitables de Londres.

Mais c'est surtout par le nombre et l'importance de ses œuvres de bienfaisance de toute nature que se manifeste, avec le plus d'éclat, l'esprit éminemment charitable des classes aisées de la société en Angleterre et surtout à Londres.

M. Sampson Low, auteur d'un livre publié avec succès à Londres sous le titre : *The charities of London*, et qui a déjà eu deux éditions, y a consigné des renseignements détaillés sur 500 environ des sociétés charitables de cette ville. Dans la 1<sup>re</sup> édition de ce livre, qui remonte à 1850 et qui, de son aveu, contient de nombreuses omissions (les difficultés, surtout pour une seule personne, d'un recensement de cette nature étant très-grandes), il évalue le montant des ressources annuelles des 491 sociétés dont il a fait la monographie, à une somme totale de 44,118,325 fr., dont 25,571,600 fr. provenant de cotisations annuelles et 18,546,725 fr. de revenus fixes (loyers d'immeubles, intérêts de valeurs mobilières). Dans ces 491 sociétés ne sont comprises ni les caisses d'épargne, ni les sociétés de prêt.

Dans un premier rapport, daté du 25 janvier 1856, la *Société de statistique de Londres*, qui a entrepris une enquête sur les institutions charitables de Londres, annonçait qu'elle avait, dès cette époque, réuni, sur celles qui n'ont pas un caractère médical, des faits sensiblement plus nombreux que M. Low, et que cependant il lui restait encore d'importantes lacunes à combler dans son travail. Voici, au surplus, l'ordre dans lequel elle a cru devoir les classer. Ce classement est déjà à lui seul un document plein d'intérêt, en ce sens qu'il indique la nature des intérêts et des besoins auxquels ces institutions ont pour but de satisfaire.

Elle en a fait trois grandes divisions. La première comprend celles qui ont pour objet : 1<sup>o</sup> l'adoucissement de diverses infortunes ; 2<sup>o</sup> la guérison des malades ;

3° la réforme morale de plusieurs catégories d'individus ; 4° la protection de certaines classes de personnes, ainsi que l'amélioration de la situation matérielle et morale des populations ouvrières.

Dans la première division figurent : les maisons de charité ; les asiles pour les marins ; les asiles pour les domestiques sans place ; les hospices pour les vieillards ; l'hôpital des enfants trouvés ; les asiles d'orphelins ; les asiles pour les sourds-muets et aveugles ; les maisons de refuge pour la nuit seulement ; les dortoirs, les crèches, etc. ; l'ensemble des sociétés qui distribuent aux indigents des secours en espèces ou en nature (comestibles, vêtements, combustibles) ; les sociétés qui vont visiter les indigents à domicile ; les sociétés qui viennent en aide aux étrangers tombés dans l'indigence, aux marins naufragés, aux soldats libérés du service et sans emploi, aux débiteurs incarcérés, aux veuves, aux mères et enfants sans ressources, aux individus victimes d'accidents ; les sociétés qui accordent des pensions et des annuités, et toutes les autres sociétés de bienfaisance qui ne figurent pas parmi les précédentes.

Les institutions curatives placées dans la 2<sup>e</sup> division, comprennent les établissements hospitaliers et les dispensaires.

Les institutions de réforme morale (3<sup>e</sup> division) se composent des sociétés ou fondations ayant pour objet l'amélioration des jeunes détenus ; l'éducation et l'instruction des enfants errant dans les rues et signalés par la police comme dangereux pour l'ordre ; les sociétés qui vont visiter et moraliser les prisonniers ; celles qui recueillent les filles repenties, etc.

Des sociétés protectrices (4<sup>e</sup> division), les unes ont une action purement morale. Dans cette catégorie, les plus importantes ont pour objet : la défense des femmes contre tout abus de la force, contre toute violence morale et matérielle ; la suppression de la prostitution ; l'assistance aux domestiques, l'assistance à certaines classes d'ouvrières (particulièrement les couturières) ; la protection des apprentis contre les abus d'autorité des maîtres ; la diminution de la journée de travail pour les employés du commerce ; la suppression de l'esclavage dans les pays où il existe encore ; la défense des naturels dans les possessions coloniales de l'Angleterre ; le maintien de la paix universelle ; la défense des animaux contre les brutalités de leurs maîtres.

Parmi les autres sociétés protectrices, nous devons mentionner celles qui se dévouent au sauvetage des naufragés, des incendiés, des asphyxiés par immersion et autres victimes d'accidents divers ; la société de vaccination gratuite, etc.

L'amélioration de la situation matérielle des classes ouvrières est le but des efforts d'un grand nombre d'associations charitables. Celles qui ont pris en main leurs intérêts sanitaires ont provoqué l'établissement de bains et de lavoirs publics aux prix les plus modérés ; la construction de maisons-modèles, et l'assainissement des maisons ordinaires. On doit, en outre, en grande partie, à leurs écrits, à leurs démarches, à leurs travaux, la plupart des mesures législatives relatives à l'hygiène publique dans ses rapports avec la construction des égouts, avec la qualité et l'abondance des eaux potables, avec la vente des comestibles avariés, avec la suppression des cimetières intérieurs, etc. Quelques-unes sont des sociétés de tempérance et combattent avec le plus grand zèle l'abus des boissons alcooliques.

Le perfectionnement moral des classes ouvrières est l'œuvre spéciale des sociétés ou institutions de prévoyance, en tête desquelles il faut citer les caisses d'épargne, les sociétés de secours mutuels, les banques des plus minimes épargnes (*penny*

*Banks*), les sociétés de prêt sur nantissement, les sociétés pour l'achat en commun de terres et maisons, les sociétés d'assurance sur la vie; les associations ouvrières (qui exercent aujourd'hui, contrairement à l'esprit de leur fondation, une si déplorable influence sur leurs membres!); les sociétés d'émigration, les sociétés pour l'achat en gros de comestibles, combustibles et vêtements; toutes les sociétés, en un mot, qui provoquent, dans les populations laborieuses, l'esprit d'ordre et d'économie.

Les sociétés pour l'instruction gratuite des enfants et des adultes ne concourent pas moins efficacement au même résultat. Les plus utiles sont celles qui ont fondé les cercles littéraires et scientifiques (*Mechanic's Institutes*) et autres institutions littéraires de toute nature à l'usage des ouvriers; les bibliothèques populaires; les écoles pour les enfants des pauvres; les écoles du soir et du dimanche pour les apprentis. Il faut encore citer les sociétés qui publient des livres à l'usage du peuple, les sociétés pour la propagation de la Bible et les missions religieuses si nombreuses et si influentes!

Malgré ces immenses efforts de la charité publique et privée, disons de suite qu'il n'est pas de ville où la misère soit plus étendue, plus profonde, plus invétérée et plus visible qu'à Londres. Il n'est pas de ville où l'indigence se montre sous des formes plus repoussantes; pas une, surtout, où s'étale avec plus de cynisme ce qu'un écrivain français a énergiquement appelé le *déguenillement*, ou l'abus du haillon. Quant à ceux qui ont été témoins du lamentable spectacle qu'ont donné, pendant une partie de l'hiver de 1860-1861 ces longues bandes d'ouvriers affamés des deux sexes, implorant à grands cris, dans les rues, le pain du jour qui leur manquait complètement, ceux-là seuls peuvent savoir combien le sort des populations ouvrières de Londres est à la merci des moindres crises industrielles, et combien les sacrifices de la paroisse et des particuliers, quelque considérables qu'ils soient, sont, dans ces moments d'épreuve, au-dessous des redoutables exigences de la situation.

Paris comptait, en 1859, c'est-à-dire avant l'annexion des communes suburbaines, huit hôpitaux généraux réunissant (au 1<sup>er</sup> janvier) 4,815 lits, et sept hôpitaux spéciaux avec 3,817 lits. Ces derniers comprenaient deux maisons d'accouchement, deux établissements pour les enfants malades, un hôpital pour les maladies de la peau et deux hôpitaux de vénériens (1 pour chaque sexe).

Il existe encore à Paris une institution médicale, qui n'a pas, nous le croyons, d'analogue à Londres; c'est un hôpital où les malades sont reçus en payant (*maison de santé municipale*).

Les quinze hôpitaux généraux ou spéciaux ont traité, en 1859, 93,466 malades, et 97,589 en y joignant 4123 aliénés, traités dans des quartiers d'hospice dont nous parlons plus loin. Pour une population approximative de 1,200,000 habitants, c'est un malade indigent assisté sur 12.3 habitants. L'administration hospitalière a fait, en outre, la même année, soigner à domicile, en nombres ronds, 30,000 malades<sup>1</sup>, soit, en tout, 127,589, ou 1 sur 9.26 habitants.

1. Le service médical extérieur a été créé, en 1854, à l'occasion du choléra. Voici quels en ont été les résultats de 1854 à 1858 :

ANNÉE.	MALADES traités.	Décès p. 100.	NOMBRE des consultations.	DÉPENSE.
1854 . . . . .	30,715	9.69	102,472	462,263
1855. . . . .	31,558	8.12	115,864	485,099
1856. . . . .	32,584	7.41	178,574	539,605
1857. . . . .	32,107	7.36	155,821	526,781
1858. . . . .	29,737	7.33	161,401	503,755

La mortalité des traités à domicile a été presque constamment inférieure à celle des traités aux hô-

La mortalité a été, en 1859, dans les hôpitaux généraux, de 1 sur 8.73 malades traités, et de 1 sur 12.46 dans les hôpitaux spéciaux. Ces rapports avaient été, en 1858, de 1 sur 8.50 et sur 12.86. Ils ne varient que fort peu d'année en année, sauf, bien entendu, les cas d'épidémie. La mortalité des aliénés (non comprise dans les rapports qui précèdent) a été de 1 sur 7.5.

La durée moyenne du séjour des malades à l'hôpital a été de 22.80 jours en 1859, et 22.88 en 1858, pour les hôpitaux généraux; de 36.01 en 1859, et 36.76 en 1858, dans les hôpitaux spéciaux.

L'assistance publique est encore donnée à Paris, sous la forme d'admissions de vieillards, infirmes et incurables indigents, dans de grands établissements connus sous le nom d'*hospices*. Les vieillards sont reçus dans deux hospices dits de la *vieillesse* (1 pour chaque sexe); à ces hospices sont annexés deux quartiers d'aliénés. Ainsi, ni Paris, ni le département de la Seine, ne possèdent un asile exclusivement consacré au traitement des aliénés indigents, tandis que Londres en compte cinq. Deux établissements charitables (1 pour chaque sexe) sont ouverts aux incurables. Trois hospices, entretenus avec les revenus de fondations particulières, reçoivent un nombre de vieillards déterminé par les fondateurs (*hospices Saint-Michel, de la Reconnaissance et Devillas*). Un établissement spécial (*hospice des Ménages*) est consacré aux vieillards indigents en ménage. C'est une sorte de succursale des deux grands hospices de la vieillesse.

Les enfants trouvés et orphelins sont recueillis dans une maison hospitalière qui pourvoit à leurs premiers besoins, et les place ensuite à la campagne.

Trois asiles ou maisons de retraite sont ouverts aux vieillards des deux sexes qui peuvent payer une pension ou une somme déterminée.

Enfin, un établissement charitable, nommé la *Filature*, donne ou procure de l'ouvrage aux femmes indigentes.

Les hospices (non compris celui des enfants trouvés, les maisons de retraite et les quartiers d'aliénés) ont entretenu, en 1859, 10,205 vieillards et infirmes, dont 835 ou 1 sur 12.22 sont décédés dans l'année. Les maisons de retraite ont entretenu 1702 vieillards et infirmes, dont 122 ou 1 sur 13.95 sont morts dans l'année. Ces rapports ne varient que très-faiblement d'une année à l'autre.

Il a été reçu, dans l'asile qui leur est consacré, 4,002 enfants trouvés ou orphelins en 1859, et seulement 3,960 en 1858. Les admissions sont en voie d'accroissement constant.

Les ressources affectées à l'entretien des divers établissements hospitaliers, se sont élevées à 15,938,468 fr. en 1859; à 16,224,262 fr. en 1858. A celles de ces recettes qui leur sont propres et proviennent, soit de leur dotation mobilière et immobilière, soit de dons et legs annuels, la ville a ajouté une subvention de 6,985,537 fr. en 1859, et 7,202,301 fr. en 1858.

Les dépenses ont monté à 15,683,321 fr. en 1859, et à 15,442,382 fr. en 1858. Les frais généraux d'administration figurent dans ces dépenses pour 748,932 fr. (5.01 p. 100 du total des autres dépenses) en 1859, et 716,993 fr. (4.8 p. 100) en 1858.

---

pitaux; ce qui s'explique par ce fait que les malades de la première catégorie reçoivent dès le début de la maladie les soins dont ils ont besoin, tandis que ceux de la seconde ne prennent guère le chemin de l'hôpital que lorsque leur situation est déjà grave.

La dépense moyenne du traitement de chaque malade a été de 59 fr. 76 c. en 1859, et de 61 fr. 24 c. en 1858; le prix moyen de la journée d'un malade de 2 fr. 23 c. en 1859 et de 2 fr. 26 c. en 1858 dans les hôpitaux, de 1 fr. 33 c. et 1 fr. 36 c. dans les hospices. Enfin, la dépense moyenne d'un lit s'est élevée à 812 fr. 77 c. en 1859 et 824 fr. 06 c. en 1858 dans les hôpitaux; à 478 fr. 28 c. et 498 fr. 32 c. dans les hospices.

L'assistance publique à Paris ne comprend pas seulement des secours médicaux, mais encore des secours en nature distribués par les soins des bureaux de bienfaisance. Le montant de ces secours s'est élevé, en 1859, à environ 3 1/2 millions de francs, et à 3 millions, déduction faite des frais de traitement à domicile des malades indigents.

La population indigente secourue à domicile, a oscillé, ainsi qu'il suit, de 1844 à 1859.

ANNÉES.	INDIGENTS.	POPULATION CIVILE réelle ou calculée.	NOMBRE d'habitants pour 1 indigent	ANNÉES	INDIGENTS	POPULATION CIVILE réelle ou calculée	NOMBRE d'habitants pour 1 indigent.
1844. . . . .	78,013	986,830	12.65	1852. . . . .	77,999	1,047,659	13.48
1845. . . . .	81,088	1,010,518	12.02	1853. . . . .	65,264	1,073,788	16.45
1846. . . . .	90,815	1,034,196	11.39	1854. . . . .	76,728	1,099,917	14.34
1847. . . . .	73,901	1,031,663	13.96	1855. . . . .	80,390	1,126,016	14.01
1848. . . . .	95,709	1,029,130	10.75	1856. . . . .	69,124	1,151,978	16.59
1849. . . . .	94,619	1,026,597	10.85	1857. . . . .	80,467	1,178,107	14.64
1850. . . . .	88,677	1,024,064	11.55	1858. . . . .	80,501	1,204,357	14.96
1851. . . . .	70,967	1,021,530	14.41	1859. . . . .	79,080	1,230,562	15.56

L'effet de la cherté de 1846 et de la crise politique de 1848-1849 sur l'accroissement du paupérisme; les conséquences de la reprise du travail à partir de 1851 sur sa diminution, sont les faits saillants de ce tableau.

Les institutions charitables dont nous venons de parler, relèvent directement d'une administration spéciale, dite de l'*assistance publique*, placée sous l'autorité du préfet de la Seine et du ministre de l'intérieur, et confiée à un directeur responsable, sous la surveillance d'un conseil.

A Londres, chaque établissement hospitalier a son administration distincte, et le chiffre élevé des frais de ces administrations multipliées, a souvent provoqué de vives critiques. Leur responsabilité est, d'ailleurs, à peu près nulle.

L'État entretient à Paris, et fait administrer immédiatement par ses agents, les établissements de bienfaisance ci-après, dont l'action s'étend sur la France entière, et qui, à ce titre, pourraient, à la rigueur, n'être pas compris parmi les institutions charitables de Paris: 1° un hospice pour les aveugles (300 pensionnaires internes et 1000 externes, dont 150 recevant une pension de 200 fr., 350 une de 150 et 500 une de 100 fr.); 2° une maison d'éducation pour les jeunes aveugles; l'admission n'y est pas gratuite, mais l'État y entretient à ses frais un certain nombre d'élèves; 3° une maison d'éducation pour les sourds-muets, dans les mêmes conditions que la précédente; 4° un asile d'aliénés, où l'État entretient également un certain nombre de malades; 5° deux asiles de convalescence (établissements entièrement charitables et qui n'ont pas d'analogue, au moins sur une aussi grande échelle, à Londres), destinés aux malades des deux sexes sortis des hôpitaux.

Nous omettons l'hôtel impérial des Invalides, comme nous avons omis Chelsea et Greenwich pour Londres.

L'État, en outre des bourses qu'il affecte à un certain nombre d'indigents dans les établissements non gratuits dont l'énumération précède, vient encore en aide à l'indigence parisienne par des secours en argent, dont le montant peut être évalué à 1 million réparti entre 5,000 personnes environ.

Ces rapprochements avec Londres ont suffisamment mis en relief les différences caractéristiques de l'organisation de l'assistance publique dans les deux capitales, et la presque impossibilité d'en comparer utilement les résultats, surtout en ce qui concerne les indigents assistés en argent ou en nature. Nous avons vu, en effet, que, pour Londres, les documents officiels ne font pas connaître le nombre total des indigents de cette catégorie secourus dans l'année. Les éléments d'un rapprochement entre les deux villes ne sont peut-être pas aussi défectueux en ce qui concerne le service médical. Rappelons qu'à Londres, 665,451 indigents ont été assistés en 1855, dans les hôpitaux et à domicile, pour une dépense totale en nombres ronds de 10 millions, ou de 15 fr. par malade. A Paris, le traitement à l'hôpital, en 1859, de 97,589 malades, a coûté 5,831,918 fr. ou 59<sup>f</sup>76<sup>c</sup> par individu. Si, pour rendre la comparaison plus exacte, nous réunissons à ces 97,589 malades, d'une part, 30,000 traités à domicile, et 160,000 indigents qui ont reçu des consultations gratuites, nous aurons un total de 287,589 individus médicalement assistés pour une dépense totale de 6,331,918 (y compris 500,000 fr. pour l'assistance extérieure, mais non compris la dépense afférente aux aliénés, dont nous ignorons le chiffre); soit 22<sup>f</sup>,01<sup>c</sup> par personne.

Ajoutons, pour compléter les renseignements qui précèdent relativement à l'assistance médicale gratuite à Paris, que la plus importante des associations charitables de cette ville, la Société philanthropique, entretient dix dispensaires soignant à domicile environ 3,500 malades par an.

(La fin à un prochain numéro.)

A L.

---